

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

PRODUCTIONS HORTICOLES n° 8 du 5 juin 2015



Un grand nettoyage s'impose avant l'emportage des chrysanthèmes

Avant de mettre en culture les chrysanthèmes, il est indispensable de faire un grand nettoyage des serres non seulement en évacuant les plantes à massif invendues mais également en procédant à une désinfection des tablettes de culture et à l'élimination de tous les ravageurs comme les thrips qui pourraient infester ces nouvelles productions.

Rappel : les produits pouvant être utilisés pour la désinfection des serres ne se trouvent pas sur e-phy mais sur simmbad (<https://simmbad.fr/public/servlet/produitList.html>) et les types de produits autorisés sont les TP02.

PUCERONS sur géraniums et plantes à massif : ne pas négliger leur présence pour les futures cultures

De rares foyers de pucerons sont signalés dans les plantes à massif et géraniums restants. Il ne faut pas les négliger, car les formes ailées peuvent aller coloniser les nouvelles cultures.

THRIPS : quelques individus sur plantes à massif et géraniums

Il faut impérativement les éliminer avant d'installer des nouvelles cultures comme le chrysanthème ou le cyclamen.

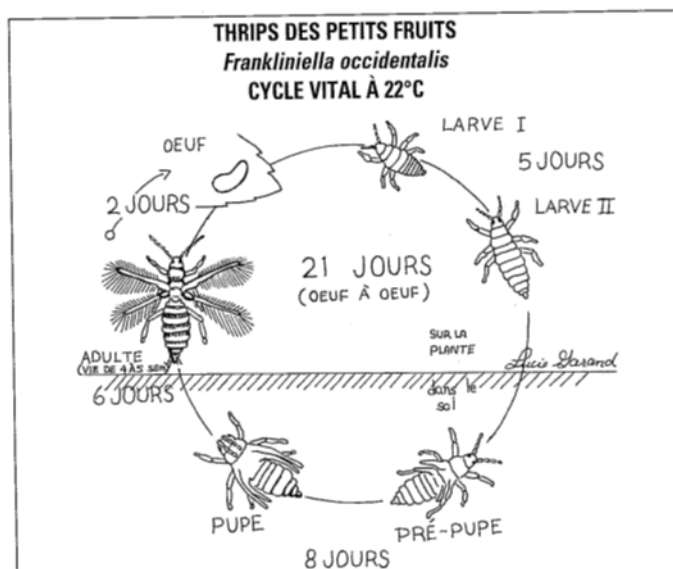
En effet, ce sont les formes larvaires de thrips qui peuvent être porteuses du virus TSWV (Tomato Spotted Wilt Virus ou maladie bronzée de la tomate). Ils transmettent le virus lorsqu'ils deviennent adultes en piquant les cellules pour se nourrir.

Aucun remède n'existe pour enrayer ce virus alors soyez très vigilants !

En préventif sur les jeunes plants de chrysanthèmes qui vont arriver très prochainement dans les serres il est prudent de faire un apport d'*Amblyseius cucumeris* par saupoudrage puisque les plantes ne se touchent pas.

ALEURODES : peu présents

Les aleurodes sont toujours les grands absents. Leur présence n'est signalée que par deux observateurs sur plantes à massif et sur pélargonium.



Cycle vital du thrips des petits fruits.

MALADIES CRYPTOGRAMIQUES : aucune détection

Aucun cas d'oïdium, de mildiou ou de toute autre maladie cryptogamique n'est signalé dans les cultures.

Photo ADHP: jeunes larves de coccinelle



VU DANS LES SERRES :

De nombreuses coccinelles à différents stades.

Les coccinelles, si elles ont de la nourriture en abondance, principalement des pucerons, des conditions climatiques favorables et des abris pour se cacher, vont vivre et se reproduire sur leur lieu de naissance.

En cas de pénurie de pucerons, certaines coccinelles peuvent se nourrir de pollen ou de nectar. Mais cette alimentation de substitution ralentit leur croissance et arrête les pontes.



Photo AREXHOR G.E. : jeune coccinelle adulte

BILAN SOUS SERRE : Niveau de risque

Des serres qui se vident ; à éviter l'installation des ravageurs sur les jeunes plants de chrysanthèmes qui arrivent

| Couple plante/ravageur | | Niveau de risque |
|------------------------|---------------------------------|------------------|
| Ravageur | plante | |
| Acarions | Géranium lierre | A SURVEILLER |
| Puceron | Géranium lierre | |
| Thrips | Géranium lierre | |
| Pucerons | Plantes à massif | A SURVEILLER |
| Thrips | Plantes à massif | |
| Oïdium | Plantes à massif | |
| Sciarides | Plantes à massif | A SURVEILLER |
| Aleurodes | Plantes à massif et Pélargonium | |

| Légende | |
|---------------------------|--|
| Aucun risque | |
| Risque moyen à surveiller | |
| Risque important | |

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".

Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne et rédigé par AREXHOR Grand-Est, à partir des observations réalisées par ADHP.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale ; celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques pour les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »